Case FRC 35

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE D'EMBRUN, EN DAUPHINÉ.

Vous leur fîtes, Seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.

LAFONTAINE.

1789.

M&W 113

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE D'EMBRUN, EN DAUPHINÉ.

PARBLEU, vous avez bien raiſon de frapper ſur cette canaille de Tiers-État ! Vous aſpiriez à réparer votre *déficit*. Il ne vous falloit pour cela qu'un peu plus de voix pour être député aux États Généraux où vous auriez ſervi, comme chacun ſait, le Tiers-État. Ce maudit ſcrutin vous a trompé, & vous voilà tranſporté de colère. Alors paroît une proteſtation de votre fabrique, où vous tombez avec fureur ſur ce que vous appelez *les Communes*.

Je la lis, & je vois que vous leur prodiguez des outrages, tandis que vous encenſez les deux autres Ordres. Le premier dont vous êtes Membre, & qui eſt, dites-vous, *le ſoutien de la Religion* (Mons l'Archevêque d'Embrun *le ſoutien de la Religion !*). Le ſecond *qui eſt*

le noble appui du Trône; comme ſi le Tiers-État n'en étoit pas auſſi l'appui ! comme s'il n'y employoit pas plus de bras, plus de forces, plus de ſang, plus de richeſſes, & autant de valeur & de courage ! comme ſi tout ce qu'il poſsède de fortune n'étoit pas épuiſé pour payer les *nobles appuis du Trône* ! comme ſi ce Tiers-État n'offroit pas aujourd'hui tous les ſacrifices poſſibles pour ſoutenir le Trône, tandis qu'une partie du Clergé & de la Nobleſſe s'y refuſe, & ne multiplie tant d'efforts que pour s'en défendre !

Ces deux Ordres, dites-vous, croyoient avoir ſatisfait l'ambition du Tiers-État en conſentant à perdre la prépondérance qu'ils avoient dans les anciens États de la Province. Quoi ! ils avoient la prépondérance ? Quoi ! ils étoient ou plus nombreux, ou armés de deux ſuffrages contre un ? En vérité cela fait frémir. Ce n'étoit donc pas des États, mais une aſſemblée de fous. Que faiſoit donc là le Tiers-État avec ſa foible voix, néceſſairement & infailliblement étouffée par les deux autres ? Qu'alloit-il faire dans une aſſemblée où il étoit sûr d'être vaincu & ſacrifié ? Faut-il donc s'étonner que les deux premiers Ordres ſe fuſſent dégagés, comme je le

dirai tout-à-l'heure, du poids de la corvée; qu'ils euſſent imprimé à leurs fonds un caractère ſacré, c'eſt-à-dire une exemption de tailles, pour les rejeter en entier ſur les fonds poſſédés par le Tiers; qu'ils euſſent mis celui-ci en ſervage; en un mot, que tous ces monſtres d'abus nés de la féodalité ſe fuſſent ſoutenus? Et l'abandon de cette prépondérance, vous l'appelez une grace! Vous regrettez de ne l'avoir plus! Dites plutôt qu'il eſt affreux que vous l'ayez jamais eue.

En conſentant que les Repréſentans du Tiers-État ſoient en nombre égal des Repréſentans des deux premiers Ordres réunis. C'eſt-à-dire que vous conſentez enfin que nous ſoyons 20 contre 20, 100 contre 100, pour délibérer ſur un intérêt commun aux trois Ordres: voilà une grace d'un nouveau genre! Mais, ſi nous marchions au combat, ſouffririez vous que l'un de nous eût un ſecond contre un ſeul? Si nous plaidions, ſouffririez-vous que j'euſſe deux Experts, deux Arbitres, deux Juges contre un pour vous? Avec quelle force ne crieriez vous pas: Inſenſé! tu bleſſes l'égalité, la première & la plus ſainte des loix! Qui t'a donné le droit de m'écraſer avec tes deux bras, quand il ne

m'en reſte qu'un ? Quelle inſigne folie te fait revendiquer deux ſuffrages contre un ? Ne vois-tu pas qu'en mettant deux poids dans ton baſſin de la balance, tu l'emportes ſur moi qui ne mets qu'un poids dans mon baſſin oppoſé ?

Certes, vous auriez raiſon ; & ſi je réſiſtois, c'eſt que mon cerveau ſeroit timbré, ou que mon intérêt m'aveugleroit. Eh bien ! ce que vous m'oppoſeriez, je vous l'oppoſe.

Ne dites pas que ça pourtant été le ſujet d'une queſtion ; que les Notables opinoient en faveur des deux premiers Ordres ; que le Conſeil du Roi a balancé ; qu'un ſeul homme paroît avoir déterminé l'opinion contraire ; que la Bretagne y tient encore, &c. : c'eſt me dire qu'il n'y a point d'évidence qu'on ne mette en queſtion, point de vérité qu'on ne mette en diſpute, point de folie qui ne trouve ſes partiſans, point d'homme qui n'oſe vous ſoutenir qu'il fait nuit en plein jour. Si les Notables ont héſité, c'eſt qu'ils étoient compoſés des deux premiers Ordres ; qu'ils avoient à eux ſeuls la prépondérance ſur les quinze ou vingt du Tiers-État. C'étoit préciſément le même abus que vous voulez faire régner dans nos États. Si les armes euſſent été ſemblables, ſi les bouches du

Tiers-État euſſent été en nombre égal à celle des deux autres Ordres, la queſtion n'auroit pas tenu deux minutes. On auroit ri de voir accourir de tous les coins du Royaume des hommes appelés pour éclairer la grande queſtion, ſi je dois porter deux mains dans le combat où vous en portez deux; ſi je dois y porter mon épée, quand vous y portez la vôtre.

En conſentant à délibérer avec le Tiers-Etat dans la même ſalle. C'eſt nous faire aſſurément beaucoup d'honneur. Mais cela vaut-il une égale contribution aux impôts, & croyez-vous qu'une place à vos côtés doive s'acheter à ſi haut prix?

En conſentant à ſupporter, par égalité, la corvée qui juſqu'à préſent peſoit entièrement ſur le Tiers. Mais c'étoit là un abus énorme, car vous fatiguez nos chemins plus que cent de mes ſemblables; & me diriez-vous pourquoi il faut que nous ſupportions ſeuls les dégradations que vous y faites? Falloit-il autre choſe que le bon ſens & la raiſon pour réparer une injuſtice ſi affreuſe? Cependant il y a eu en Dauphiné quelque choſe de plus: c'eſt un traité de 1554 entre les trois Ordres, qui les ſoumet

à ſupporter indiſtinctement & également la dépenſe des corvées : peu-à-peu, au moyen de cette prépondérance dont vous parliez tout-à-l'heure, les deux premiers Ordres s'y étoient ſouſtraits; ils ont joui de cette franchiſe pendant deux ſiècles. Falloit-il éterniſer encore cette violation d'un traité qui devoit être ſacré, moins parce qu'il exiſtoit, que parce qu'il n'étoit que la confirmation du plus naturel, du plus juſte, du plus ſacré de tous les droits ? Le Parlement l'a réclamé comme tel; il en a demandé l'exécution, non comme grace, mais comme juſtice ; & vous, vous l'appelez une grace faite au Tiers-Etat, vous voulez qu'elle tienne lieu aux deux Ordres d'une égale contribution aux autres impôts, c'eſt-à-dire, qu'en nous rendant pour l'avenir ſeulement, ce qui nous étoit volé depuis deux ſiècles, vous vous croyez quitte de votre dette publique.

Voilà donc tous vos ſacrifices. Vous avez ſoixante mille livres de rente dont le quart appartient, ſuivant les ſaints canons, aux pauvres, à peine de damnation de votre ame. Les pauvres touchent-ils ce quart ?

Vous payez des décimes, & vous contribuez au don gratuit. Nous diriez-vous combien ces

deux objets vous coûtent perſonnellement chaque année, & de combien votre revenu en eſt diminué ?

Eh ! Monſeigneur ! voyez à vos côtés ce malheureux Curé réduit dans ſa chaumière à 700 liv., ſur quoi on lui prend comme à vous, & proportionnellement plus qu'à vous, les décimes & le don gratuit, environné de pauvres, qui chaſſés par vos laquais & vos chiens des alentours de votre Palais, ſe réfugient chez ce pauvre Paſteur.

Voyez ce père de famille chargé d'enfans qu'il peut à peine alimenter, ce Laboureur qui arroſe de ſes ſueurs ce champ où vous recueillez les premices, ce malheureux Journalier qui expire de froid & de faim, ces Mendians qui errent ſur cette terre ſans en avoir un coin où ils puiſſent ſe repoſer : ce ſont pourtant des hommes, des hommes formés comme vous & moi d'un peu de limon & de boue, des hommes dont vous vous dites le frère quand vous prêchez du haut d'une chaire dorée, & que vous inſultez dans votre Proteſtation quand il s'agit de jeter ſur eux votre charge. Ils ſont épuiſés, Monſeigneur, ils ſont épuiſés, ils n'ont plus rien, & cependant vous voulez

encore qu'ils payent pour vous! où voulez-vous donc qu'ils prennent ?

Vous donnez un coup de dent à ces quatorze Avocats Dauphinois, que vous avez vu ſortir du ſcrutin pour députés aux Etats-Généraux. Vous les appelez, poliment, *des gens de loi ſubalternes*. Vous oubliez que vous tenez, par des liens de proche parenté à un Avocat, homme du Tiers, eſtimé & reſpecté par ſes vertus, ſon mérite & ſes talens dans ſa noble profeſſion ; vous oubliez que vous avez fait épouſer à M. votre frère une fille unique, mais riche heritière d'un Procureur de Vienne en Dauphiné, qui lui-même étoit ſorti de la plus baſſe roture.

Les Avocats tiennent dans le Tiers la première place, réuniſſent plus d'études & plus de connoiſſances au talent de la parole : contens de peu, & n'intriguant jamais, pénétrés de tous les principes d'honneur & de probité, eſt-il étonnant que des hommes qui éclairent les autres, qui vous attaquent ou vous défendent, qui ſont vos conſeils ou vos adverſaires, qui vous protégent ou vous démaſquent comme dans votre affaire de *Boſcodon*, de qui enfin vous empruntez & les ſecours & les lumières dont

les deux premiers Ordres ſont privés, méritent la confiance de leur Ordre pour n'avoir pas comme vous un Siége Epiſcopal ſouvent acquis par la plus vile intrigue, ni une nobleſſe d'origine, par fruit du haſard? Croyez-vous qu'ils ſoient moins recommandables?

Vous voudriez, dites-vous, *des Laboureurs* auſſi, pour Députés aux Etats-Généraux. Y penſez-vous? Si vous admettez des Laboureurs de la plaine, il faudra bien appeler auſſi vos Laboureurs des montagnes. Mais que feront là ces payſans infortunés, à qui le ſentiment de leur profonde misère obſtrue toutes les facultés de l'ame, & ne leur permet pas de réſiſter aux volontés de Monſeigneur? Ces malheureux ne ſauroient que ſe proſterner aux pieds des Magnats des Etats-Généraux. Sont-ce donc là les défenſeurs de la Nation? Vous voulez donc avoir le triple avantage de la prépondérance du nombre, de l'éclat qui vous environne, qui en impoſe, & qui ferme toutes les bouches, & du choc de votre opinion exprimée avec hauteur, contre la miſérable ignorance qui pâlit, tremble, & vous abandonne la place ſans réſiſtance? Mais ſi vos Ordres ont un ſeul de ces avantages, que reſte-t-il à faire

au Tiers-Etat, ſinon à fuir & s'épargner la honte d'entendre la voix prépondérante qui le condamne, le dépouille, & le charge du fardeau public ?

Vous voulez qu'il s'abandonne à la généroſité des deux premiers Ordres, qu'il s'en remette à la nobleſſe de leurs ſentimens, à leur bonne foi. C'eſt ce que dit avant vous le mémoire des Princes, celui de la Nobleſſe Bretonne, &c. Mais tous ces mémoires-là ſont faits pour les ſimples, ſe moquent de la Nation, & lui donnent des gaudoiſes pour des raiſons ; il y a trop long-temps qu'elle s'en rapporte à de telles promeſſes, & qu'elle en eſt dupe & victime ; il eſt temps qu'elle ne permette plus que les deux premiers Ordres lui faſſent ſa portion. Voyez comme ils ont fait la leur, comme ils ſe ſont arrangés, comme ils ont rogné de tout leur pouvoir la ſubſiſtance du Tiers-Etat, comme ils lui ont enlevé places, emplois, poſtes militaires, charges de magiſtratures, penſions, gratifications, récompenſes, honneurs, diſtinctions, &c ! & c'eſt après une ſi longue & ſi funeſte expérience qu'ils lui propoſent d'en faire encore une nouvelle, & de s'abandonner à leur merci !

Mais s'ils invoquent leur généroſité, leur bonne foi, le Tiers-Etat qui n'a pas moins de généroſité, pas moins de bonne foi, invoque auſſi la ſienne; fiez-vous à nous, diſent-ils; le Tiers-Etat n'a-t-il pas droit de répondre : mais vous mêmes, fiez vous à moi? Et de quel droit me fierois-je à vous, plus que vous à moi? De quel droit celui qui a été trompé, dépouillé pendant des ſiècles, ſeroit-il encore obligé de paſſer ſous la barre du trompeur? De quel droit vingt-quatre millions d'hommes iroient-ils dépoſer leur confiance entre les mains de quatre ou cinq cent mille, plutôt que ceux-ci entre les mains des vingt-quatre millions? Si le Tiers-Etat peut compter des hommes qui abuſeroient de cette loyauté, croyez-vous que les deux premiers Ordres n'en comptent point?

Non, non, ſi vous vous méfiez de moi, je me méfie de vous. C'eſt pour m'écraſer que vous voulez deux têtes contre une. C'eſt pour me défendre d'être écraſé que je veux combattre tête à tête.

Vous déclarez adhérer au mémoire des Princes, à ce mémoire dont je ne ſais quelle brochure fort inepte a dit qu'il étoit *plein de choſes*.

588

Ce qui n'eſt pas étonnant, puiſque l'Auteur de cette brochure, qu'on dit être un Abbé venu de Bourgogne pour accrocher un Bénéfice Eccléſiaſtique, en s'attachant au char des Princes, eſt auſſi l'Auteur du mémoire ; s'il eſt clair qu'il leur fait ſa cour, il eſt probable que vous voulez auſſi les courtiſer. Tous deux vous courez la même carrière. Tous deux vous aſpirez à vous faire députer aux Etats-Généraux ; tous deux ne pouvant l'être, vous vous rabattez à faire, l'un un mémoire, l'autre des proteſtations pour tout brouiller, & profiter au moins du déſordre ; mais avant de publier, d'approuver, daignez lire, Monſeigneur, daignez lire ; & quand vous aurez lu, vous aurez quelque regret d'avoir compromis votre eſprit & votre jugement. Car vous avez l'un & l'autre. Et pourquoi faut-il que la colère qui vous a dicté vos proteſtations, vous ait fait oublier l'un & l'autre ?

On dit pourtant que vos Emiſſaires ont accroché quelques ſignatures. Tant pis pour les aveugles !